

# Le secteur de Beaurepaire

Pour permettre le développement de l'activité de la fourrière intercommunale, à Saint-Saturnin, il est envisagé de créer un nouveau bâtiment. Une procédure avec concertation a été engagée pour modifier le Plu afin de rendre possible ce projet de construction.

Page modifiée le mardi 4 février 2025 • Données Le Mans Métropole

## Contexte



© Le Mans Métropole

La société Caniroute est une fourrière intercommunale installée depuis 1996, située au lieu-dit Beaurepaire, à l'est de l'autoroute A 28, sur la commune de Saint-Saturnin. Cette activité de services intervient dans 90 communes, dont 11 de Le Mans Métropole.

L'hébergement des animaux errants se fait aujourd'hui sur la partie sud de ce site de 3600 m<sup>2</sup>. Ces locaux ne sont pas suffisants pour permettre un bon fonctionnement de l'activité.

Le projet prévoit donc la réalisation d'une **construction supplémentaire** pour à la fois créer un lieu de consultation et d'accueil des animaux blessés, mais aussi développer les capacités d'accueil des animaux, notamment des chats.

Cet aménagement ne nécessite pas le déploiement de nouveaux réseaux, qui sont déjà présents sur le site, et peut être réalisé à proximité des bâtiments existants avec un impact minimal sur l'environnement.

## Localisation



© Le Mans Métropole

L'activité est aujourd'hui située en zone agricole qui ne permet pas la réalisation de ce projet.

## Adaptation

Pour permettre le **développement de cette activité**, il est proposé d'adapter le plan local d'urbanisme.

Cette adaptation consiste à **délimiter une zone naturelle "économique"** sur le terrain où l'activité est déjà exercée. Une protection de la trame paysagère existante et entourant le site est également ajoutée afin de garantir le maintien d'une bonne insertion de cette activité dans le paysage.

Cette adaptation nécessite une **révision allégée** du Plu.

## Calendrier

La révision allégée a été prescrite par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2023. Le dossier a ensuite fait l'objet d'une **concertation** à travers l'ouverture d'un registre à disposition à la mairie de Saint-Saturnin et au service Urbanisme-Qualité architecturale de Le Mans Métropole. Cette concertation n'a appelé aucune remarque.

L'autorité environnementale a rendu un avis favorable tacite sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale le 3 septembre 2024. L'examen conjoint du dossier a été réalisé le 2 décembre 2024.

Le dossier sera ensuite soumis à **enquête publique** du lundi 3 mars 2025 à 9h au lundi 17 mars 2025 à 17h30.



**TÉLÉCHARGER : LE DOSSIER D'ENQUÊTE**  
*(pdf, 11 Mo)*